

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 15/12/2025 - 5

Contrôle interne financier

Cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'Université Bourgogne Europe
Année 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

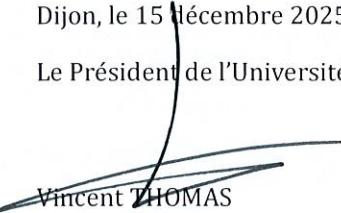
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les cartographies des risques et les plans d'action des processus financiers de l'Université Bourgogne Europe, dans le cadre du contrôle interne financier – Année 2025.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 24
Abstention(s) : 4	Pour : 24
	Contre : 0

Dijon, le 15 décembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

P.J. : Synthèse cartographies des risques et plans d'action
Cartographie des risques et plans d'action

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

SYNTHESE CARTOGRAPHIES DES RISQUES ET PLANS D'ACTION

CONTRÔLE INTERNE FINANCIER

CA DU 15 DECEMBRE 2025



MARIAC



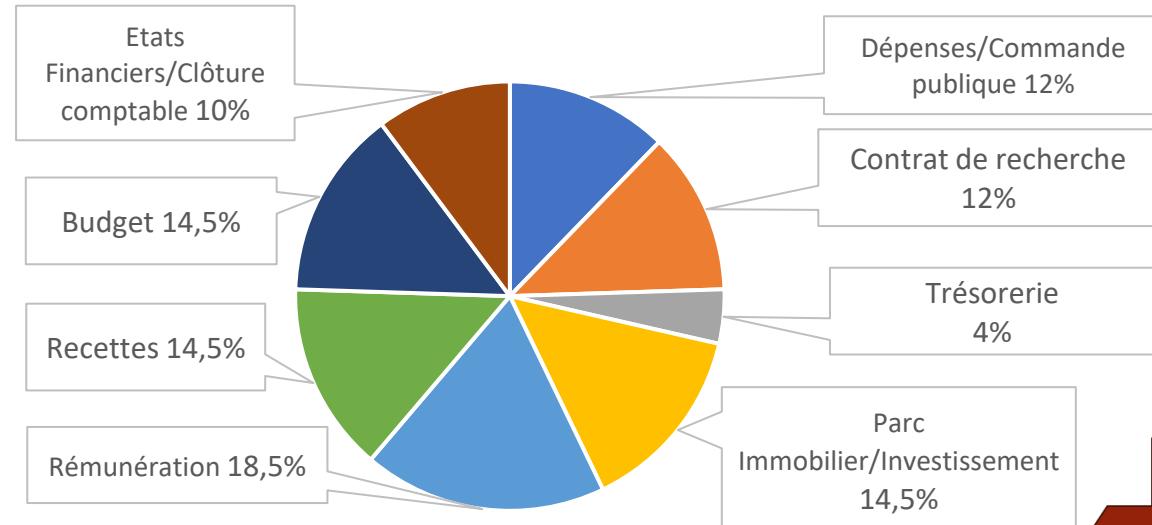
**UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE₁**

Evolution des risques et des actions par processus entre le 06/11/2024 et le 13/11/2025 :

PROCESSUS	RISQUES PRIORITAIRES	RISQUES FORTS	RISQUES PRIORITAIRES ET FORTS	RISQUES MOYENS	RISQUES FAIBLES	TOTAL
DÉPENSES / COMMANDE PUBLIQUE	2 (↓1)	4 (↗1)	6 (=)	8 (↓1)	19 (↗1)	33 (=)
CONTRAT DE RECHERCHE	1 (↓1)	5 (↓2)	6 (↓3)	5 (↗1)	31 (↗3)	42 (↗1)
TRÉSORERIE	0 (=)	2 (↗1)	2 (↗1)	1 (=)	32 (=)	35 (↗1)
PARC IMMOBILIER / INVESTISSEMENT	1 (↓1)	6 (↓1)	7 (↓2)	20 (↗2)	25 (=)	52 (=)
RÉMUNÉRATION	8 (↗2)	1 (↓2)	9(=)	10(↗5)	33 (↓4)	52 (↗1)
RECETTES	7 (↗2)	0 (↓2)	7 (=)	3 (↗1)	27 (↓2)	37 (↓1)
BUDGET	3 (↓1)	4(=)	7 (↓1)	4 (↗1)	2 (=)	13 (=)
ETATS FINANCIERS / CLÔTURE COMPTABLE	2 (=)	3 (=)	5 (=)	4 (=)	13 (=)	22 (=)
	24 (8,39%)	25 (8,74%)	49 (17,13%)	55 (19,23%)	182 (63,63%)	286 (↗2)

PROCESSUS	ACTIONS
DÉPENSES / COMMANDE PUBLIQUE	9 (↓3)
CONTRAT DE RECHERCHE	7 (↗2)
TRÉSORERIE	4 (=)
PARC IMMOBILIER / INVESTISSEMENT	10 (=)
RECETTES	6(=)
BUDGET	7 (↗2)
RÉMUNÉRATION	7(↓1)
ETATS FINANCIERS / CLÔTURE COMPTABLE	4 (↗1)
Total	54 (↗1)

Répartition des risques prioritaires et forts

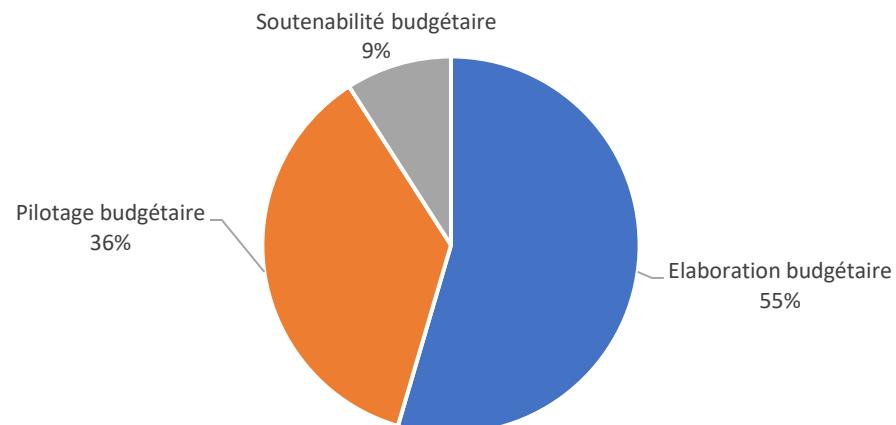


PROCESSUS BUDGET 2025

84,62 % de risques moyens à prioritaires identifiés

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Elaboration budgétaire	1	1	4	6
Pilotage budgétaire	2	2	0	4
Soutenabilité budgétaire	0	1	0	1
Total	3	4	4	11

Répartition des risques moyens à prioritaires



3 Risques prioritaires :

BU02 Elaboration budgétaire : non-approbation du budget par la tutelle

BU08 Pilotage budgétaire: Difficultés de projections des agrégats financiers et comptables prévisionnels.

BU10 Pilotage budgétaire : Analyse et prévision de la masse salariale, écarts constatés sur les ressources propres

4 Risques forts :

BU09 Pilotage budgétaire : Difficultés de pilotage budgétaire global liées à une forte atomisation des composantes du budget, au manque de maîtrise des outils de pilotage, au besoin de renforcement des RH, turn over

BU07 Elaboration budgétaire: Difficultés de projections pluriannuelles sur les opérations immobilières

BU11 Pilotage budgétaire : Sécurisation de la prévision des recettes (action mise en place sur le processus Recettes)

BU13 Soutenabilité budgétaire : Contrainte trop forte des opérations passées

7 Actions

Sous processus : Elaboration budgétaire

- Amélioration de la professionnalisation et de l'expertise financière des intervenants de la chaîne financière, avec un avancement marqué par la mise à jour des procédures et outils, des formations, l'individualisation des échanges, la diffusion de messages en réunions d'encadrement et l'initiation d'un réseau des responsables d'antennes financières **80%**
- Construction au plus proche des exigences réglementaires et du contrôle budgétaire. Lettre d'orientations budgétaires votée au CA en mai n-1, note technique ajustée aux objectifs fixés.

Sous processus : Pilotage budgétaire

- Renforcement du pilotage global du budget pour sécuriser les agrégats financiers et améliorer les indicateurs financiers. GT pilotage financier déployé, cartographie financière formalisée, restructuration votée et nouvelles actions budgétaires appliquées. **60%**
- Développement du suivi infra-annuel du budget : Des outils ont été déployés pour le suivi d'exécution budgétaire. Des suivis d'exécution sont transmis aux unités budgétaires par le pôle finances et le pôle pilotage. (+ une action mise en place sur le processus Recettes) **100%**

- Sécuriser la matrice de préparation budgétaire : Matrice sécurisée dans Excel, des contrôles ont été mis en place, contrôles qui vont être décrits dans le plan de contrôle, la vigilance est à renforcer continuellement, outil évolutif selon réglementation **75%**
- Mise en place d'INFINOE : Pour les établissements publics dont le SI n'est pas encore compatible à 100% avec Infinoé, le déploiement est repoussé **55%**
- Formalisation du plan de contrôle sur le processus **0%**

Evolution 2024 → 2025

2024 - 13 risques (faibles / moyens / forts / prioritaires)

2025 - 13 risques (faibles / moyens / forts / prioritaires)

11 risques moyens/forts/prioritaires en 2024 comme en 2025

Pour le processus Budget en 2025 :

Une criticité des risques en diminution (de 8 à 7 risques forts à prioritaires) :

Le risque concernant la non approbation du budget par la tutelle passe d'un risque fort à un risque prioritaire.

Le risque concernant les difficultés de projections pluriannuelles sur les opérations immobilières passe d'un risque prioritaire à un risque fort ainsi que le risque concernant les difficultés de pilotage budgétaire global liées à une forte atomisation des composantes du budget, au manque de maîtrise des outils de pilotage, au besoin de renforcement des RH, turn over.

Le risque concernant les mauvaises prévisions des dépenses et des recettes de la part des UFR/Ecole/Instituts et services communs et généraux passe d'une risque fort à un risque moyen.

Plan d'action :

Une progression dans la réalisation des actions concernant l'élaboration et le pilotage budgétaire.

2 nouvelles actions ont été mises en place :

- Construction au plus proche des exigences réglementaires et du contrôle budgétaire : Lettre d'orientations budgétaires votée au CA en mai n-1, note technique ajustée aux objectifs fixés (maîtriser la masse salariale, limiter le fonctionnement à l'exécution de l'année antérieure, abandon du recours aux reports systématiques...)
- Formalisation du plan de contrôle sur le processus

2024

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Budget				
Elaboration budgétaire	1	2	3	6
Pilotage budgétaire	3	1	0	4
Soutenabilité budgétaire	0	1	0	1
Total	4	4	3	11

2025

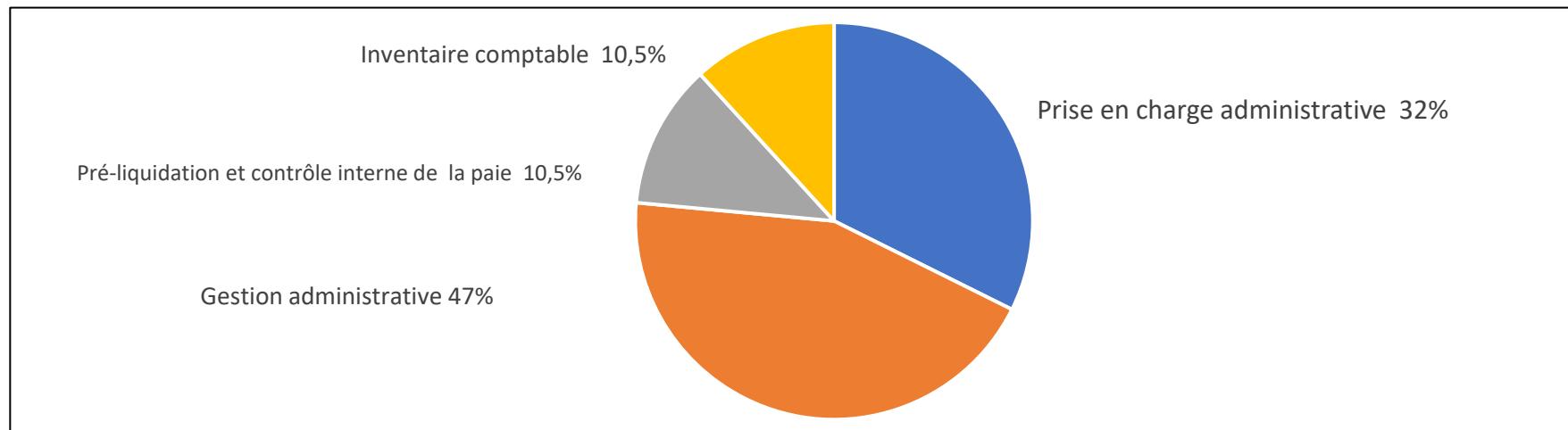
Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Budget				
Elaboration budgétaire	1	1	4	6
Pilotage budgétaire	2	2	0	4
Soutenabilité budgétaire	0	1	0	1
Total	3	4	4	11

PROCESSUS RÉMUNÉRATION 2025

36,53 % de risques moyens à prioritaires identifiés

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Rémunération				0
Prise en charge administrativ	2	0	4	6
Gestion administrative	6	0	3	9
Pré-liquidation et contrôle interne de la paie	0	0	2	2
Post-paie	0	0	0	0
Déversement de la paie	0	0	0	0
inventaire comptable	0	1	1	2
Total	8	1	10	19

Répartition des risques moyens à prioritaires :



PROCESSUS RÉMUNÉRATION 2025

8 Risques prioritaires :

REM01 Prise en charge administrative : Risques liés à un recrutement inadapté ou infructueux

REM03 Prise en charge administrative : Réalisation d'un recrutement contractuel en l'absence de crédits disponibles (BIATSS)

REM09 Gestion administrative : Rémunération à tort ou absence de rémunération de personnels - (Paie des PU-PH)

REM13 Gestion administrative : Les données dans SIHAM ne correspondent pas à la situation réelle de la personne employée (paie PU-PH)

REM16 Gestion administrative : Paiement d'agents avec service fait fictif ou paiement indu de primes

REM29 Gestion administrative (BIATSS) : Absence ou erreur dans le suivi des congés payés, absence de stratégie de validation

REM30 Gestion administrative (BIATSS) : Suivi de récupération des heures supplémentaires non maîtrisé (non décompte des CP et report sur le CET)

REM31 Gestion administrative (BIATSS) : Suivi du télétravail

1 Risque fort :

REM52 Inventaire comptable : Absence ou évaluation erronée des rattachements de fin d'exercice et provision sur congés payés

8 Actions

Sous processus : Prise en charge administrative :

- Mise en place de l'outil BEETWEEN qui permet la publication et la gestion des candidatures **100%**
- Adapter l'outil DAR aux personnels enseignants, à la notion de pluri annualité, lien avec la soutenabilité financière : Formalisation DNUM en cours, réunion du Pôle pilotage avec tous les acteurs **15%**

Sous processus : Gestion administrative :

- Mise en place d'un contrôle de la paie sur janvier 2024 à l'UFR de Sciences de Santé puis déploiement d'un plan d'action **80%**
- Poursuite du parcours de formation RH pour l'ensemble des gestionnaires RH et traitement différencié pour l'UFR Sciences de santé **50%**
- Déploiement d'un module de gestion des vacations administratives sur le modèle de SAGHE pour les vacations d'enseignement. Les circuits sont à revoir et les qualifications juridiques de certains contrats à consolider (mission en cours) **20%**
- Déploiement d'un module de gestion des congés et du télétravail : choix de l'outil OHRIS, démonstration, demande de devis en cours **25%**
- Mettre en place une procédure qui permette l'information régulière des gestionnaires de revues d'habilitations lorsqu'une mutation interne a lieu **10%**
- Déploiement d'un contrôle a posteriori de la paie (primes) intégré au plan de contrôle ordonnateur **0%**

Evolution 2024 → 2025

2024 – 51 risques (faibles / moyens / forts/ prioritaires)

2025 – 52 risques (faibles / moyens / forts/ prioritaires)

14 risques moyens/forts en 2024 contre 19 en 2025

2024

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Rémunération				0
Prise en charge administrative	2	0	2	4
Gestion administrative	4	1	2	7
Pré-liquidation et contrôle interne de la paie	0	0	0	0
Post-paie	0	0	0	0
Déversement de la paie	0	0	0	0
Inventaire comptable	0	1	1	2
	6	3	5	14

2025

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Rémunération				0
Prise en charge administratif	2	0	4	6
Gestion administrative	6	0	3	9
Pré-liquidation et contrôle interne de la paie	0	0	2	2
Post-paie	0	0	0	0
Déversement de la paie	0	0	0	0
Inventaire comptable	0	1	1	2
Total	8	1	10	19

Nouveau risque ou risque dégradé :

Un nouveau risque prioritaire en lien avec la rémunération des personnels et la gestion de la paie par l'UFR Sciences de Santé a été identifié ainsi qu'un nouveau risque moyen, en lien avec l'engagement d'une composante de l'établissement sur des prérogatives liées à l'action sociale et une mauvaise application des procédures.

Le risque relatif aux données dans SIHAM qui ne correspondent pas à la situation réelle de la personne employée (paie PU-PH) est passé d'un risque fort à un risque prioritaire.

Le risque concernant la rémunération à tort ou l'absence de rémunération de personnels est passé d'un risque maîtrisé à un risque moyen ainsi que le risque concernant les heures complémentaires saisies dans SAGHE qui sont erronées ou fictives. Enfin, le risque d'erreur de calcul des proratisations des indemnités et primes Biatss est passé de maîtrisé à moyen.

Plan d'action :

Une action a été réalisée au cours de l'année 2024/2025 : mise en place d'une plateforme numérique pour le dépôt et le traitement des candidatures Biatss.

Deux nouvelles actions ont été proposées :

- Mise en place d'un contrôle de la paie des PU-PH sur janvier 2024 puis d'un plan d'action pour améliorer la situation
- Renforcement des contrôles de la paie a posteriori

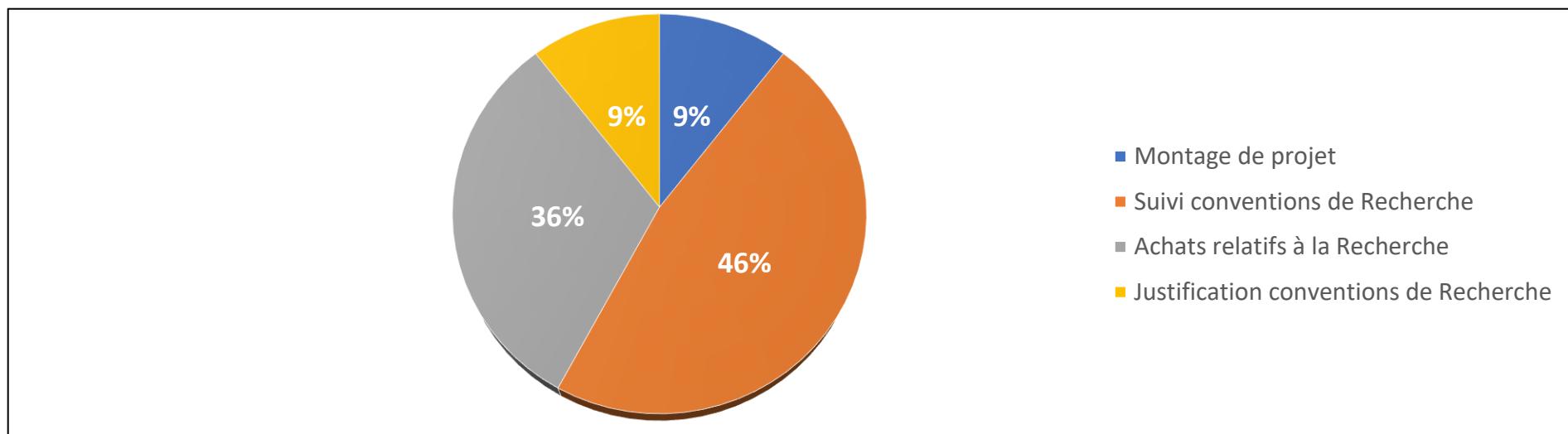
5 actions continuent d'être développées.

PROCESSUS CONTRAT DE RECHERCHE 2025

26,19 % de risques moyens à prioritaires identifiés

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Contrat de Recherche				
Montage de projet	1			1
Suivi conventions de Recherche	2		3	5
Achats relatifs à la Recherche	1	2	1	4
Justification conventions de Recherche			1	1
Total	1	5	5	11

Répartition des risques moyens à prioritaires



PROCESSUS CONTRAT DE RECHERCHE 2025

1 risque prioritaire

CR29 Achats relatifs à la Recherche : Le cadre réglementaire et les règlements internes relatifs à la commande publique ne sont pas respectés, des engagements sont pris hors des marchés existants, des engagements sont pris hors mise en concurrence

5 risques forts

CR37 Achats relatifs à la Recherche : La procédure de stockage des produits dangereux n'est pas respectée

CR08 Montage de projet : Ne pas réaliser ou ne pas anticiper les contrôles d'hygiène et de sécurité attenants au projet.

CR16 Suivi Conventions de recherche : Ne pas transmettre de rapport intermédiaire aux financeurs (absence de dispositif de corrections, les évaluations ne sont pas transmises aux porteurs du projet)

CR19 Suivi Conventions de Recherche : Des fonds prévus par les conventions ne sont pas engagés (absence de suivi, anticipation insuffisante de l'échéance, cloisonnement des informations, etc.)

CR31 Achats relatifs à la Recherche : La réception de produits ou services n'est pas restreinte au personnel autorisé

8 actions

Sous processus : Achats relatifs à la Recherche

- La mise en place d'un marché reste difficile à réaliser (besoins non harmonisés et fournisseurs nombreux). Il convient de travailler sur plusieurs points : la vérification des marchés, notamment le FEDER ; l'élargissement du catalogue de produits chimiques et biologiques par l'UGAP ; l'indicateur de dépense, désormais recentré uniquement sur les achats ; et la mise en place d'un contrôle spécifique des achats de la recherche par le SAM et la cellule MARIAC. **40%**

- Procédure pour la réception et le stockage des produits en cours de validation **90%**

Sous processus : Montage de projet

- Mise en place d'une procédure globale pour l'établissement avec liste des risques sur chaque projet, liste diffusée aux assistants de prévention **100%**

Sous processus : Suivi de convention de recherche

- Réflexion sur les indicateurs à présenter au COPIL du contrôle interne sur la partie du Service Suivi des conventions **0%**

- Mise en place de fiches de suivi par EOTP, alertes aux composantes **50%**

- Outil de suivi budgétaire élaboré par le Pôle finances et utilisable par les laboratoires et composantes. Mesures mises en place pour éviter la surbudgétisation. Affiner l'affectation des ressources en masse salariale a posteriori (exemple : dépenses en lien avec la charge d'enseignement...) **25%**

Sous processus : Justification conventions de Recherche

- Messages de rappel sur les procédures de justification, alertes sur les règles des financeurs qui évoluent par le Pôle Finances **85%**

- Accompagnement, sensibilisation des composantes, laboratoires sur les demandes d'immatriculation et les justifications à produire, individualisation des échanges au plus près des acteurs **0%**

Evolution 2024 → 2025

2024 – 41 risques (faibles / moyens / forts / prioritaires)

2025 - 42 risques (faibles / moyens / forts/ prioritaires)

13 risques en 2024 contre 11 en 2025

Les risques (prioritaires/forts/moyens) sont en diminution (-2).

Evolutions des risques :

1 risque reste prioritaire : Le risque CR29 (le cadre réglementaire et les règlements internes relatifs à la commande publique ne sont pas respectés, des engagements sont pris hors des marchés existants et hors mise en concurrence).

Le risque CR11 (le cadre réglementaire relatif aux achats est difficile à suivre quand ceux-ci dépendent de plusieurs financeurs, plusieurs conventions de recherche) voit son niveau de maîtrise s'améliorer et passe de « prioritaire » à « moyen ». Un risque fort a été rajouté, le risque CR37 lié à la procédure de stockage des produits dangereux qui n'est pas respectée. Le risque CR41 (déficit sur projets suite aux demandes et validation des paiements par les financeurs) passe de « fort » à « moyen ». Le risque CR32 (la saisie des services faits dans le système d'information n'est pas réalisée, est erronée ou hors délai) passe de « fort » à « moyen ».

Les risques CR02 (divulgation du projet, sécurité de l'information non assurée), CR09 (accepter des clauses inapplicables, budget trop restreint, calendrier non réalisable, contraintes imposées par les financeurs) et CR38 (pas de communication entre les services centraux et les composantes pour un contrôle de régularité d'un contrat de recherche) sont désormais maîtrisés.

Plan d'actions :

1 action a été réalisée au cours de l'année 2024 :

- Mise en place d'une procédure globale pour l'établissement avec liste des risques sur chaque projet, liste diffusée aux assistants de prévention

5 nouvelles actions ont été proposées :

- Réflexion sur les indicateurs à présenter au COPIL du contrôle interne sur la partie du Service Suivi des conventions
- Mise en place de fiches de suivi par EOTP, alertes aux composantes
- Outil de suivi budgétaire élaboré par le Pôle finances et utilisable par les laboratoires et composantes. Mesures mises en place pour éviter la surbudgétisation. Affiner l'affectation des ressources en masse salariale a posteriori (exemple : dépenses en lien avec la charge d'enseignement...)
- Procédure liée à la réception et au stockage des produits dangereux en cours de validation. Présentation, sensibilisation en réunion d'encadrement en septembre 2025.
- Accompagnement, sensibilisation des composantes, laboratoires sur les demandes d'immatriculation et les justifications à produire, individualisation des échanges au plus près des acteurs

1 action continue d'être développée.

2024

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Contrat de Recherche				
Montage de projet	0	2	1	3
Suivi conventions de Recherche	1	2	2	5
Achats relatifs à la Recherche	1	2	0	3
Justification conventions de Recherche	0	1	1	2
Total	2	7	4	13

2025

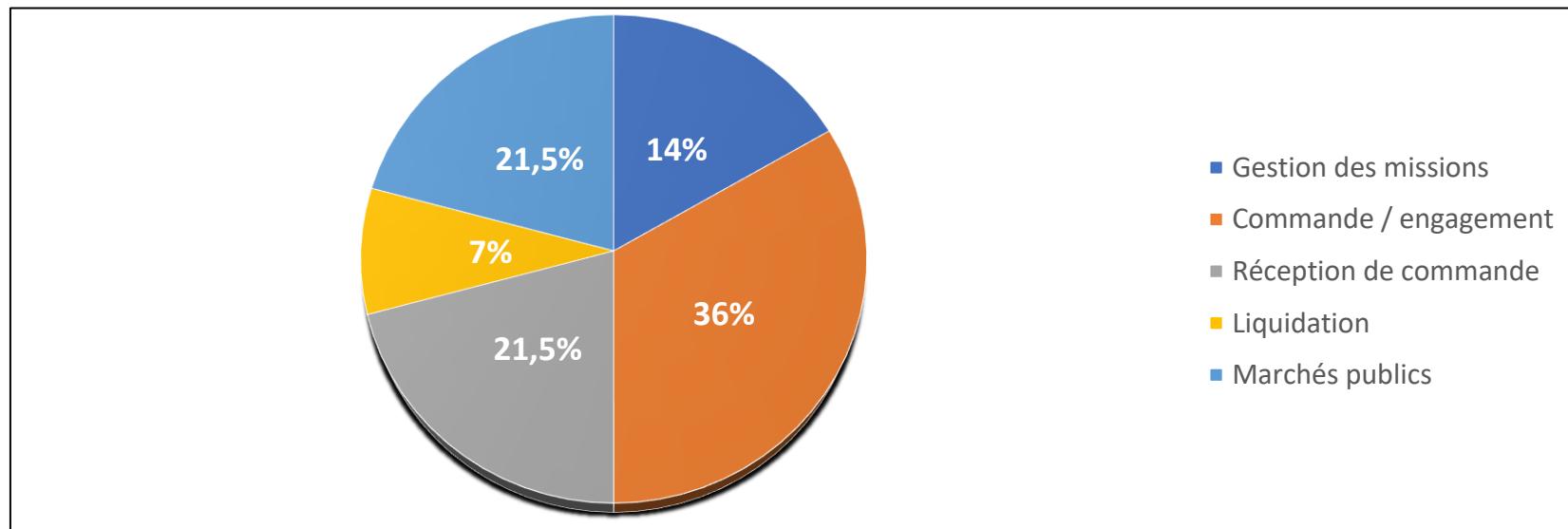
Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Contrat de Recherche				
Montage de projet		1		1
Suivi conventions de Recherche		2	3	5
Achats relatifs à la Recherche	1	2	1	4
Justification conventions de Recherche			1	1
Total	1	5	5	11

PROCESSUS DÉPENSES / COMMANDE PUBLIQUE 2025

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Dépenses / Commande Publique				
Gestion des missions	1	1		2
Commande / engagement		1	4	5
Réception de commande		2	1	3
Liquidation			1	1
Marchés publics	1		2	3
Total	2	4	8	14

42,42 % de risques moyens à prioritaires identifiés

Répartition des risques moyens à prioritaires



PROCESSUS DÉPENSES / COMMANDE PUBLIQUE 2025

2 risques prioritaires :

DEP05 Gestion des missions : Absence d'optimisation des dépenses liées aux missions : renouvellement des marchés.

DEP30 Marché publics : Les agents intervenant dans le processus des achats ne sont pas régulièrement formés (compétences métier, évolutions réglementaires, outils)

4 risques forts :

DEP01 Gestion des missions : ordre de mission non rempli ou rempli trop tardivement (risque de non-couverture) ou demande de remboursement par l'agent d'une mission passée sans avoir d'ordre de mission signé

DEP11 Commande / engagement : Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique (égalité de traitement / transparence), risque d'atteinte à la probité (risque plus important sur les commandes < 25000€)

DEP19 Réception de commande : Réception de la commande non traitée immédiatement (le fait générateur n'est pas identifié ou est incorrect)

DEP21 Réception de commande : Pièces justificatives insuffisantes ou erronées dans le cadre d'une livraison de marchandise ou prestation de service. Pièces justificatives non archivées.

9 actions :

Sous processus : Gestion des missions

- Mise en place d'un guide pour les missionnaires à l'étranger **100%**
- Mise en place d'un outil de suivi des missions (extraction SIFAC) – Atelier de formation au suivi des missions – Présentation d'indicateur missions global sur le cycle **75%**

Sous processus : Marchés publics

- SIFAC+ comportera une demande d'achat intégrée (pré-bon de commande), la formation sur les marchés interviendra à la rentrée à compter de 2025 **15%**
- Définition et mise en place d'une politique d'achat, développement de nouveaux marchés **70%**
- Vérifier le respect du cahier des charges tel que défini dans le cadre du marché hébergement/déplacement **10%**

Sous processus : Commande/Engagement

- Mise en place d'un GT sur les bourses **100%**

Sous processus : Contrôle de la chaîne de la dépense

- Mise en place d'un contrôle pérenne sur la chaîne de la dépense **70%**
- Rédaction d'une note concernant les pièces à joindre ou qui peuvent être jointes dans SIFAC **50%**
- Reporting des instructions missions/achats divers votés au CA du 23/11/23 : déterminer les critères à mesurer et contrôler ainsi que la méthodologie **0%**

Evolution 2024 → 2025

2024 – 33 risques (faibles / moyens / forts/ prioritaires)

2025 - 33 risques (faibles / moyens / forts/ prioritaires)

15 risques moyens/forts en 2024 contre 14 en 2025

Les risques (prioritaires/forts/moyens) sont en diminution (-1).

Evolutions des risques :

2 risques restent prioritaires : Les risques DEP05 (absence d'optimisation des dépenses liées aux missions) et DEP30 (les agents intervenant dans le processus des achats ne sont pas régulièrement formés).

Le risque DEP21 lié aux pièces justificatives insuffisantes ou erronées passe de « prioritaire » à « moyen ». Le risque DEP24 de ne pas liquider sur les bonnes coordonnées bancaires passe de « maîtrisé » à « moyen » (risque lié aux faux ordres de virement).

Les risques DEP22 et DEP26 liés aux services fait validés sans prestation et paiement des intérêts moratoires sont désormais maîtrisés.

Plan d'actions :

1 actions à été réalisée au cours de l'année 2024/2025 :

- Mise en place d'un GT sur les bourses qui a permis l'élaboration d'une procédure pour les bourses financées et hors dispositifs nationaux.

1 action abandonnée car devenue sans objet :

- Mise à disposition d'un pré-bon de commande incluant les seuils de marchés, document qui serait communiqué à l'ensemble des acteurs pouvant émettre un pré-bon de commande : SIFAC+ comportera une demande d'achat intégrée qui pourra se substituer à un pré-bon de commande sur Excel.

2 nouvelles actions ont été proposées :

- Vérifier le respect du cahier des charges tel que défini dans le cadre du marché hébergement, déplacements (service achats/marchés)
- Reporting des instructions missions/achats divers votées au CA du 23/11/23 : déterminer les critères à mesurer et contrôler ainsi que la méthodologie

5 actions continuent d'être développées.

2024

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Dépenses / Commande Publique				
Gestion des missions	1	1	0	2
Commande / engagement	0	1	4	5
Réception de commande	1	1	2	4
Liquidation	0	0	1	1
Marchés publics	1	0	2	3
Total	3	3	9	15

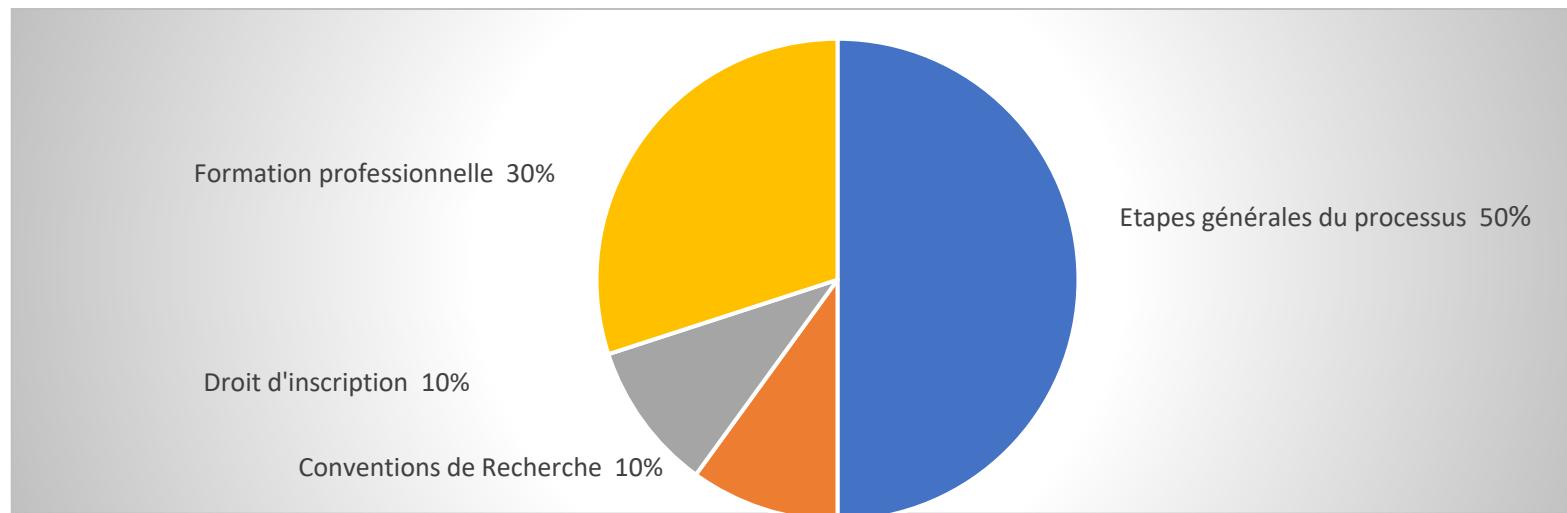
2025

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Dépenses / Commande Publique				
Gestion des missions		1	1	2
Commande / engagement		1	4	5
Réception de commande		2	1	3
Liquidation			1	1
Marchés publics	1		2	3
Total	2	4	8	14

PROCESSUS RECETTES 2025

27,02 % de risques moyens à prioritaires identifiés et répartis comme suit :

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Recettes				
Etapes générales du processus	4	0	1	5
Subventions	0	0	0	0
Conventions de Recherche	1	0	0	1
Droit d'inscription	0	0	1	1
CUFPA	0	0	0	0
Formation Professionnelle	2	0	1	3
Total	7	0	3	10



PROCESSUS RECETTES 2025

7 Risques prioritaires :

REC07 Etapes générales du processus : Des recettes ne sont ni titrées, ni facturées et ni encaissées (non identification ou non enregistrement de la recette)

REC09 Etapes générales du processus : Des titres de recettes ou factures sont émis hors-délai

REC34 Formation professionnelle : Non rattachement à l'exercice des recettes liées à des formations pluriannuelles ou à cheval sur deux exercices. Difficultés à contrôler les produits à recevoir liés à la formation continue et à l'apprentissage.

REC36 Formation professionnelle : Procédures liées à l'apprentissage

REC02 Etapes générales du processus : Perte de connaissances et de professionnalisation et coût de formation en lien avec politique RH de l'UBE (turn over important)

REC03 Etapes générales du processus : Les procédures relatives aux recettes de la SATT ne sont pas connues de l'ensemble des agents (administratifs et chercheurs)

REC24 Conventions de recherche : Des titres de recettes ne sont pas soldés à l'échéance des conventions, ou sont soldés hors-délai ou partiellement

6 actions :

- Mise en place d'un outil de suivi d'exécution budgétaire des recettes de l'exercice en cours par composante **30%**
- Le PF adresse des suivis mensuels : commandes en litige, partenariats en retard, justifications financières à produire... Un comparatif des recettes N et N-1 est établi. Un plan de facturation (calendrier d'échéances, volumétrie et chiffrage), comprenant la facturation va être établi par le SEFCA **25%**
- Travail en collaboration entre l'agence comptable et le SEFCA pour une meilleure connaissance des recettes prévues et des calculs des PAR (+ une action dans EFCC) **20%**
- Révision de la convention financière avec le CFA du Sup pour des versements sur l'année universitaire beaucoup plus précoces, pour fluidifier les versements et les contrôles. Nouvelle procédure avec points de contrôles **80%**
- Corroboration des droits d'inscription à facturer dans Apogée et de la facturation dans SIFAC pour les inscriptions du SEFCA et de l'UMDPCS **80%**
- Mise en place d'un groupe de travail sur les droits spécifiques, travail sur les acteurs et les circuits d'exonération, délibérations CA annuelles précisées **40%**

Evolution 2024 → 2025

2024 : 38 risques (faibles / moyens / forts / prioritaires)

2025 : 37 risques (faibles / moyens / forts / prioritaires)

9 risques moyens à prioritaires en 2024 contre 10 en 2025

2024

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Recettes				
Etapes générales du processus	3	1	1	5
Subventions	0	0	0	0
Conventions de Recherche	0	1	0	1
Droit d'inscription	0	0	0	0
CUFPA	0	0	0	0
Formation Professionnelle	2	0	1	3
Autres	0	0	0	0
Total	5	2	2	9

2025

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Recettes				
Etapes générales du processus	4	0	1	5
Subventions	0	0	0	0
Conventions de Recherche	1	0	0	1
Droit d'inscription	0	0	1	1
CUFPA	0	0	0	0
Formation Professionnelle	2	0	1	3
Total	7	0	3	10

Pour le processus Recettes en 2025 :

Le risque lié aux procédures relatives aux recettes de la SATT, qui ne sont pas connues de l'ensemble des agents, passe d'un risque fort à un risque prioritaire.

Le risque lié aux titres de recettes qui ne sont pas soldés à l'échéance des conventions, ou qui sont soldés hors délai ou partiellement, passe d'un risque fort à un risque prioritaire. Enfin, le risque relatif aux droits spécifiques (frais de formation) versés par les étudiants ou apprenants passe d'un risque maîtrisé à un risque moyen.

Plan d'actions :

3 nouvelles actions ont été proposées :

- Corroboration des droits d'inscription à facturer dans Apogée et de la facturation dans SIFAC pour les inscriptions du SEFCA et de l'UMDPCS
- Mise en place d'un groupe de travail sur les droits spécifiques, travail sur les acteurs et les circuits d'exonération, délibérations CA annuelles précisées
- Révision de la convention financière avec le CFA du Sup pour des versements sur l'année universitaire beaucoup plus précoce, pour fluidifier les versements et les contrôles

3 actions continuent d'être développées

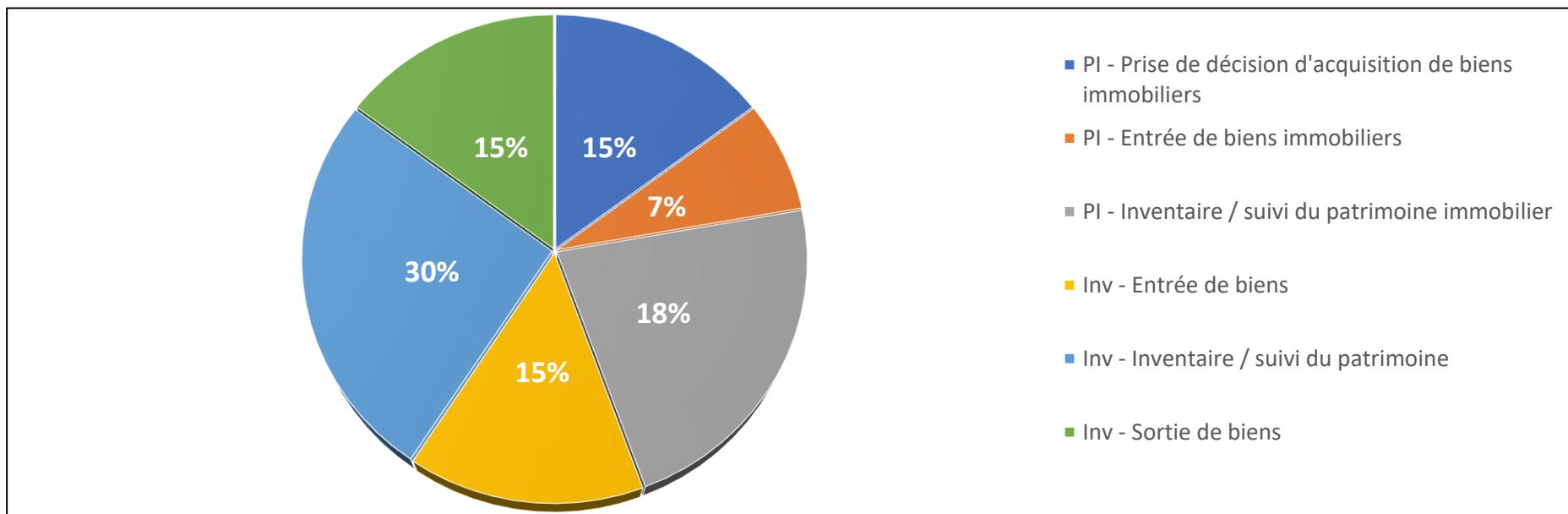
Le processus EFCC comprend une action de mise en place d'un contrôle sur les PAR 24.

PROCESSUS PARC IMMOBILIER / INVESTISSEMENT 2025

51,92 % de risques moyens à prioritaires identifiés

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
PI - Prise de décision d'acquisition de biens immobiliers	1	2	1	4
PI - Entrée de biens immobiliers	0	0	2	2
PI - Inventaire / suivi du patrimoine immobilier	0	1	4	5
INV - Entrée de biens	0	1	3	4
INV - Inventaire / Suivi du patrimoine	0	1	7	8
INV - Sortie de biens	0	1	3	4
Total	1	6	20	27

Répartition des risques moyens à prioritaires



PROCESSUS PARC IMMOBILIER / INVESTISSEMENT 2025

1 risque prioritaire :

PIM04 Transverse : définition des périmètres d'intervention de services intervenant sur le processus

6 risques forts :

PIM03 Prise de décision d'acquisition de biens immobiliers : Risque lié à la volumétrie des opérations en lien avec les moyens humains disponibles, difficultés de recrutement, mise en place formelle d'un circuit de décision

PIM05 Prise de décision d'acquisition de biens immobiliers : Mauvaise évaluation financière et en terme de besoins de l'opération / risque de dépassement du coût initial. Le risque est en partie hexogène.

PIM16 Inventaire / suivi du patrimoine immobilier : Absence de procédure pour l'occupation de locaux mis à disposition par les composantes/laboratoires.

PIM43 Inventaire / suivi du patrimoine : Absence de vérification réglementaire sur les équipements relevant des laboratoires

PIM32 Entrée de biens : Absence de contrôle d'hygiène et sécurité des biens reçus à titre gratuit ou financés hors UBE

PIM48 Sortie de biens : Absence de suivi de la sortie d'un bien dans le cadre du respect des normes hygiène, sécurité, environnement

10 Actions :

Sous processus : Parc Immobilier – Prise de décision d'acquisition de biens immobiliers

- Construction du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 100%
- Mise en place d'une cartographie de la fonction immobilière 0%
- Mise en place d'une fiche visa pour le circuit et la traçabilité de la prise de décision, mise en place d'un outil de fiabilisation budgétaire (proposition GT pilotage financier) 50%

Sous processus : Parc Immobilier – Entrée de bien immobilier & inventaire / suivi du patrimoine immobilier

- Ecriture d'une procédure sur les AOT, éclaircissements sur les circuits. La délibération sur les locations de salles a été revue au CA de décembre 2024, les coûts ont été revalorisés, une délibération spécifique a été adoptée pour la location de la salle Multiplex 10%

Sous processus : Investissement – Entrée de bien & inventaire / suivi du patrimoine

- Réalisation d'un recensement du parc matériel à entretenir dans les laboratoires 30%

Sous processus : Investissement – Entrée de bien

- Ecriture d'une procédure de gestion du parc informatique en composantes et laboratoires 90%
- Réalisation d'une procédure pour les biens mobiliers immobilisés de l'entrée à la sortie en prenant en compte les différentes dimensions (comptables et financières-Prévention et Sécurité-Développement Durable) 90%

Sous processus : Investissement – Inventaire / suivi du patrimoine

- Mise en place de sorties systématiques au-delà d'un certain nombre de cycles d'amortissements et selon certains critères (action en lien avec les commissaires aux comptes) 30%

Sous processus : Investissement – Inventaire / suivi du patrimoine & Sortie de biens

- Cf réalisation d'une procédure pour les biens mobiliers immobilisés de l'entrée à la sortie 90%
- Travailler à l'élaboration d'une convention de cession type pour les biens vendus à un organisme extérieur 0%

Evolution 2024 → 2025

2024

2024 – 52 risques (faibles / moyens / forts / prioritaires)

2025 – 52 risques (faibles / moyens / forts / prioritaires)

Entre 2024 et 2025, le nombre de risques prioritaires reste le même (27)

Cependant le nombre de risques moyens augmente par rapport aux nombres de risques prioritaires et forts.

2025

Processus - Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Parc immobilier				
Prise de décision d'acquisition de biens immobiliers	2	1	1	4
Entrée de biens immobiliers	0	0	2	2
Inventaire / suivi du patrimoine immobilier	0	2	4	6
Investissement				
Entrée de biens	0	1	3	4
Inventaire / suivi du patrimoine	0	2	5	7
Sortie de biens	0	1	3	4
Total	2	7	18	27
Processus - Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Parc immobilier				
Prise de décision d'acquisition de biens immobiliers	1	2	1	4
Entrée de biens immobiliers	0	0	2	2
Inventaire / suivi du patrimoine immobilier	0	1	4	5
Investissement				
Entrée de biens	0	1	3	4
Inventaire / suivi du patrimoine	0	1	7	8
Sortie de biens	0	1	3	4
Total	1	6	20	27

Evolutions des risques :

1 risque reste prioritaire : Le risque PIM04 lié à la définition des périmètres d'intervention des services intervenants sur le processus.

Le risque PIM03 lié à la volumétrie des opérations en lien avec les moyens humains disponibles voit son impact diminuer et devient un risque fort. Une fiche visa est déployée et utilisée. La demande d'autorisation de travaux a été déployée. Les risques PIM21 et PIM40 liés aux opérations de contrôle hygiène et sécurité non réalisées ou mal réalisées passent de risque « fort » à un risque « moyen ». Les formations de prévention et sécurité sont intégrées au plan de formation, un recensement des agents à former est fait à chaque rentrée universitaire par le service développement des RH.

Le risque PIM44 lié à l'absence de procédure lors d'une réaffectation budgétaire de bien passe d'un risque maîtrisé à un risque moyen. Mise en place d'une procédure pour la gestion des dons à l'UBE (préconisation de passer par la DNID, suivi de la procédure des dons de matériels informatiques).

Le risque PIM18 lié à la non conservation du bien immobilisé, non suivi de l'état du bien appartenant à l'Etat ou l'UBE est désormais maîtrisé. Des renforts ont été mis en place sur le suivi de la maintenance et l'archivage. Un espace partagé a été mis en place au PP.

Plan d'actions :

2 nouvelles actions portant sur :

- La mise en place d'une cartographie de la fonction immobilière
- Travailler à l'élaboration d'une convention de cession type pour la vente de bien à des organismes extérieurs.

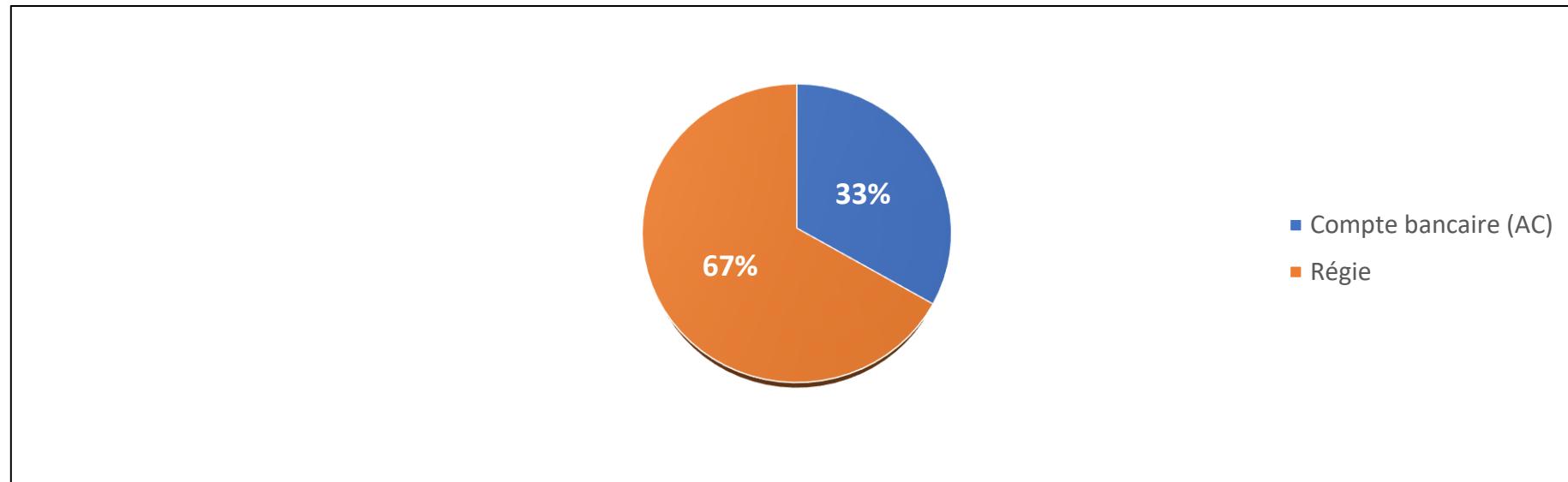
7 actions sont reconduites en 2025.

PROCESSUS TRÉSORERIE 2025

8,57 % de risques moyens à forts identifiés

Processus / Etapes	Risque fort	Risque moyen	Total
Trésorerie			
Régie	1	1	2
Compte bancaire (AC)	1	0	1
Total	2	1	3

Répartition des risques moyen à forts



PROCESSUS TRÉSORERIE 2025

2 risques forts :

TRE24 Régie : Nomination du régisseur et des mandataires : vérification de l'absence de délégation de l'ordonnateur

TRE33 Compte bancaire (AC) : Absence de traçabilité des opérations en instance d'encaissement (les pièces justificatives ne permettent pas un contrôle des opérations sur les comptes)

1 risque moyen :

TRE18 Régie – Traitement du relevé de compte bancaire : Réception de virements inappropriés sur les comptes de régie des services

4 actions

Sous processus : Régie

- Mise en place de contrôles par l'agence comptable **50%**
- Rationalisation du nombre de régies **25%**
- Suivi spécifique de la régie du SEFCA à l'Agence Comptable, rapprochement avec la facturation et les relances **100%**

Sous processus : Caisse

- Mise en place de nouveaux moyens d'encaissement (Virements / TPE / PAYBOX) **90%**

Evolution 2024 → 2025

2024 – 34 risques (faibles / moyens / forts)

2025 – 35 risques (faibles / moyens / forts/ prioritaires)

2 risques moyens/forts en 2024 et 3 en 2025

2024		2025							
Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total	Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Trésorerie									
Régie	0	0	1	1	Régie	0	1	1	2
Compte bancaire (AC)	0	1	0	1	Compte bancaire (AC)	0	1	0	1
Total	0	1	1	2	Total	0	2	1	3

Les évolutions des risques :

91,42 % des risques étant maîtrisés, il n'y pas eu d'évolution dans la cotation des risques entre 2024 et 2025.

Un nouveau risque a été ajouté : Nomination du régisseur et des mandataires, vérification de l'absence de délégation de l'ordonnateur.

Plan d'actions :

1 action a été réalisée au cours de l'année 2024 :

- Suivi spécifique de la régie du SEFCA à l'Agence Comptable, rapprochement avec la facturation et les relances.

3 actions continuent d'être développées :

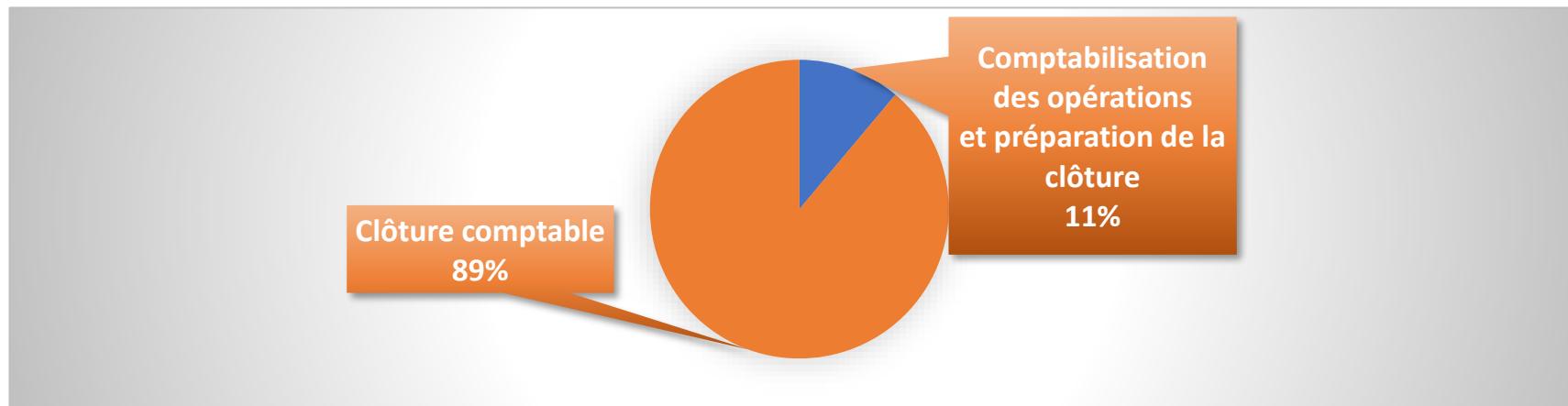
- Mise en place de nouveaux moyens d'encaissement (virements/TPE/PAYBOX).
- Rationalisation du nombre de régies
- Mise en place de contrôles par l'agence comptable sur l'incompatibilité de la fonction de déléguataire de signature et de la fonction de régisseur

Des risques sont traités dans le plan d'action du processus des recettes (risques 18, 28 et 33)

PROCESSUS ETATS FINANCIERS / CLÔTURE COMPTABLE 2025

40,9% de risques moyens à prioritaires identifiés et répartis comme suit :

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Comptabilisation des opérations et préparation de la clôture	0	1	0	1
Clôture comptable	2	2	4	8
Total	2	3	4	9



PROCESSUS ETATS FINANCIERS / CLÔTURE COMPTABLE 2025

2 risques prioritaires :

CC06 Clôture comptable : Dispositif de collecte des informations comptables non efficace dans le cadre des opérations de clôture relatives aux RH et plus particulièrement pour ce qui relève de la charge à payer pour congés payés (**Action mise en place sur le processus Rémunération**)

CC07 Clôture comptable : Dispositif de collecte des informations comptables non efficace dans le cadre des opérations de clôture pour les produits à recevoir FC et apprentissage (**Action mise en place sur le processus Recettes**)

3 risques forts :

CC20 Clôture comptable : Recensement comptable du Parc Immobilier

CC09 Clôture comptable : Dispositif de collecte des informations comptables non efficace dans le cadre des opérations de clôture pour les subventions

CC03 Comptabilisation des opérations et préparation de la clôture : Manque de maîtrise des flux financiers en cours d'exercice (non détection d'erreurs importantes, les variations importantes des postes du bilan et du compte de résultat ne sont pas connues)

4 actions :

Sous-processus : clôture comptable

- Mise en place d'un contrôle sur les PAR FC et apprentissage **10%**
- La revue d'inventaire physique des biens immobiliers, en lien avec le cadastre et en tuilage avec le Pôle Patrimoine pour l'actif à venir, est en cours. La procédure de mise en service des biens a, quant à elle, été effectuée **50%**
- Mise en place d'un calendrier type descriptif des opérations se déroulant dans l'année **0%**

Sous-processus : Comptabilisation des opérations et préparation de la clôture

- La mise en place d'états comparatifs N/N-1 à date sur les comptes de résultat et les immobilisations classes 1 et 2 a été formalisée dans le cadre des tableaux de bord stratégiques pour l'analyse prospective. Difficile à réaliser sur les recettes car le volume des PAR est important notamment sur les conventions de recherche, les PAR sont définis au moment de la clôture. **50%**

Evolution 2024 → 2025

2024 – 22 risques (faibles à prioritaires)

2025 - 22 risques (faibles à prioritaires)

9 risques moyens à prioritaires en 2024 et en 2025

2024

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Comptabilisation des opérations et préparation de la clôture	0	1	0	1
Clôture comptable	2	2	4	8
Total	2	3	4	9

2025

Processus / Etapes	Risque prioritaire	Risque fort	Risque moyen	Total
Comptabilisation des opérations et préparation de la clôture	0	1	0	1
Clôture comptable	2	2	4	8
Total	2	3	4	9

Pour le processus états financiers / clôture comptable:

Processus stable.

2 risques prioritaires portant sur la qualité comptable :

-Les produits à recevoir qui sont nombreux

-Collecte des informations liées à la charge à payer des congés payés

Plan d'action :

Mise en place conjointe d'un contrôle sur les PAR FC et apprentissage par l'Agence Comptable et la cellule MARIAC.

Des actions sont définies dans les processus Recettes et Rémunération.